



1.1

DEC_0012_2026

DÉCISION DU PRÉSIDENT

**SIGNATURE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE DE SYNALCOM POUR LA MAINTENANCE
DU TPE (TERMINAL DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE) POUR DIVERS ÉQUIPEMENTS
ALLANT DU 01/01/2026 AU 31/12/2026.**

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-1 du Code de la commande publique,

VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

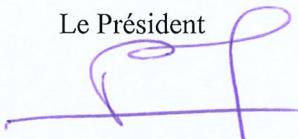
CONSIDÉRANT que la maintenance des TPE (Terminal de Paiement Électronique) de l'office de tourisme, du clos Normand et de la piscine « Les 3 îlets » est essentielle à son bon fonctionnement.

CONSIDÉRANT que la maintenance ne put-être qu'assurée par le prestataire ayant fourni et installé le TPE.

Le Président décide de signer la proposition de la société SYNALCOM, 231 rue Saint-honoré, 75001 PARIS, France, d'un montant total de 786,00 € HT, soit 943,20 € TTC, allant du 01/01/2026 au 31/12/2026.

Fait à Pont-Audemer, le 21/01/26

Le Président



Francis COUREL

